



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
28 SEPTEMBRE 2016

Transmission en Préfecture	05 OCT. 2016
Date Réception	

Le vingt huit septembre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 22-09-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Martine CHABERT à Richard CADOR, Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Emma LE MAOÛT à Armand FELDMANN, Jean-Marie DENORME à Corinne ARCHAMBAULT, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETARE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-088	Finances APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose que le permis de conduire peut s'avérer indispensable pour décrocher un emploi ou une formation mais cela nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous

Envoyé en préfecture le 05/10/2016
Recu en préfecture le 05/10/2016
Affiché le
ID : 013-211300504-20160928-DB2016_088-DE

Il souhaiterait la mise en place d'un dispositif d'aide au permis de conduire géré par le CCAS, qui permette le financement d'une partie du coût de ce dernier, à destination des Lambescains selon les critères d'éligibilité déterminés, dans la limite de 10 dossiers par année civile.

Ce dispositif, qui repose sur la base du volontariat du bénéficiaire, permettra l'attribution d'une aide financière en contrepartie de la réalisation d'une activité d'intérêt collectif auprès de la commune de Lambesc.

Un règlement et un projet de convention entre le CCAS et l'auto-école partenaire qui aura été choisie par le bénéficiaire seront soumis au vote du Conseil d'Administration du CCAS ainsi que le projet de convention tripartite qui liera la Commune, le CCAS et le bénéficiaire.

Ainsi ces 3 documents seront signés par tous les candidats retenus pour bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce dernier projet de convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'adoption du projet de convention tripartite entre la Commune, le CCAS et le bénéficiaire du dispositif

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,
Pour le Maire empêché,
Bernard RAMOND
Le Premier Adjoint,
Richard CADOR